

A. Brillatz Conseil SAS
au capital de 500 €,
Siège social : 149 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt
RCS : 900 712 472 R.C.S. Nanterre

A. Brillatz Conseil SAS - Comptes de l'année 2025

Compte de résultat pour la période 01/01 – 31/12/2025

Compte de résultat		
	01/01 - 31/12/2024	01/01 - 31/12/2025
Produits	4 500,00	0,00
Charges		
NdF AB		
Frais bancaires	-158,40	-158,40
Total	-158,40	-158,40
Résultat avant IS	4 341,60	-158,40
IS	-383,97	
Résultat après IS	3 957,63	-158,40

Bilan au 31/12/2025

Bilan					
Actif			Passif		
	31/12/24	31/12/25		31/12/24	31/12/25
			Capital	500,00	500,00
			RàN et réserves	-1 781,82	2 175,81
Client Jimmy Energy	4 500,00		Résultat Net	3 957,63	-158,40
			Fonds propres	2 675,81	2 517,41
Banque	131,00	4 472,60	CC A. Brillatz	1 571,22	1 571,22
			TP - Impôt à payer	383,97	383,97
Total	4 631,00	4 472,60	Total	4 631,00	4 472,60

A. Brillatz Conseil SAS
au capital de 500 €,
Siège social : 149 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt
RCS : 900 712 472 R.C.S. Nanterre

Procès-Verbal de l'AGO du 9 mai 2026

Rapport d'activité et comptes de l'exercice 2025

Le samedi 9 mai 2026, les associés de la société A. Brillatz SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 149 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt.

Sont présents :

- Arnaud Brillatz détenant 30 parts
- Fabienne Brillatz détenant 20 parts

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. Arnaud Brillatz, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport sur l'activité 2025
- Comptes de l'exercice clôturé le 31/12/2025

1^{ÈRE} RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve le rapport présenté par le président et donne à ce dernier quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ÈME} RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés approuve les comptes présentés pour l'exercice clôturé le 31/12/2025 (et ayant débuté le 01/01/2025), dont le résultat est de -158,40€ (perte). Les fonds propres s'élèvent à 2 517 € au 31/12/25.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. Il a ensuite dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

À Boulogne, le 9 mai 2026

SIGNATURES DES ASSOCIÉS

